



Astérior

Philosophie, histoire des idées, pensée politique

<http://asterion.revues.org>

**André Charrak, *Contingence et nécessité des lois de la nature.*
*La philosophie seconde des Lumières***

Paris, Vrin, 2006, 224 pages, 26 €.

Raphaëlle Andrault

- 1 Quel est le statut des lois de la nature ? Telle est la question posée dans ce livre d'André Charrak. L'auteur montre que la philosophie des Lumières envisage le problème de la connaissance sous l'angle de « l'application des principes aux phénomènes et des sciences les unes aux autres » (p. 199) et qu'il existe un lien direct entre la possibilité de l'application de la mathématique à la physique dans les savoirs positifs et les partis pris explicites sur le statut modal des lois du mouvement qui se décidaient antérieurement, en particulier dans la philosophie de Leibniz et sa réécriture wolfienne, sur le terrain de la philosophie première. Cette thèse engage deux conséquences de taille : d'une part, il est impossible de séparer l'étude de la philosophie positive et seconde des Lumières des prises de position métaphysiques ou des décisions de principe affectant la théorie de la connaissance ; d'autre part, la lecture des philosophes se réclamant de Newton et de Locke ne peut être uniquement éclairée par le choix du phénoménisme ou du seul traitement des faits et des lois aux dépens de la recherche des causes (la réflexion sur les rapports entre causes et lois répondant au problème local du statut de l'attraction qui est interrogé en ces termes seulement pendant le premier XVIII^e siècle, p. 18). Autrement dit, loin de pouvoir être uniquement appréhendée sous l'angle de la relation (dont l'examen humien aura occulté tout autre aspect), la philosophie empiriste du XVIII^e siècle peut être judicieusement interrogée par l'articulation des réaménagements qu'elle impose au traitement leibnizien des lois de la nature avec les réponses positives, énoncées dans la philosophie seconde et ressaisies dans une réflexion historique sur le développement des savoirs, à la question de la détermination a priori des principes de la mécanique. Ainsi, au terme d'un parcours menant le lecteur de la polémique Leibniz/Clarke aux textes précritiques de Kant, l'auteur établit un acquis majeur qui pourrait se présenter à un regard prévenu sous la forme d'un paradoxe : à partir de 1750 et d'un texte décisif de Maupertuis (*l'Essai de cosmologie*), un certain nombre d'auteurs empiristes comme d'Alembert disposent d'une conception forte de la nécessité (c'est-à-dire d'une conception qui dépasse le niveau de généralité des règles tirées de l'expérience). Ils considèrent en effet que certains principes de la mécanique rationnelle sont directement déductibles des propriétés mathématiques de son objet : « Est nécessaire, à ce titre, ce qui ne dépend d'aucune propriété "physique", i. e. d'aucun

contenu empirique irréductible » (p. 130). Pour l'historien de la philosophie, cela signifie que ces textes exprimant une exigence rationaliste très haute permettent d'un côté de mieux comprendre la position kantienne (aussi bien dans ses textes précritiques que dans ses œuvres les plus connues) et de l'autre d'envisager comment, « s'agissant du système des connaissances et de la méthode qui s'y déploie, certaines questions empiristes s'énoncent en réponse aux grands systèmes de l'âge classique » (p. 16) – qu'il s'agisse de Descartes, notamment dans les *Regulae* et les *Principia philosophiae*, ou du corpus leibnizien.

- 2 Ces conclusions supposent plusieurs décisions méthodologiques explicitement assumées par l'auteur. Tout d'abord, une décision sur le matériau de l'enquête : sont notamment lus et interprétés avec attention l'ensemble des manuscrits présentés au concours ouvert par l'Académie royale des sciences de Berlin en 1756 (c'est l'objet du chapitre 4). Ces sept manuscrits non édités n'avaient pas été étudiés en tant que tels – l'anonymat, la diversité des langues et le caractère le plus souvent inabouti de ces travaux expliquant sans doute cette négligence (p. 122-123). Pourtant, c'est sans aucun doute par le biais de textes considérés comme mineurs, relégués à la marge des grands ouvrages dont le contenu philosophique ou les avancées scientifiques seraient évidents, que l'historien de la philosophie peut enregistrer la réalité historique de modifications conceptuelles et méthodiques particulièrement révélatrices. Ainsi l'auteur souligne-t-il la marginalisation de la « thèse globale d'une contingence des principes de la statique et de la mécanique » (p. 123) et met-il en évidence des interrogations fécondes sur le statut de la phénoménalité (notamment dans le manuscrit IM 534, « il s'agit de savoir s'il existe une connexion nécessaire entre les propositions de la mécanique, qui pourraient faire l'objet d'une démonstration mathématique, et l'apparaître même des corps », p. 125). Cela permet de « rendre manifeste la prise de conscience explicite du changement que les philosophes des Lumières associent à Maupertuis dans la réforme de la question du statut modal des lois de la nature » (p. 137). Concrètement, ce changement par rapport à la perspective leibnizo-wolfienne comporte deux aspects corollaires. En premier lieu, la question de la contingence ou de la nécessité des lois n'impose plus (et même refuse) la considération du choix divin et la prise en compte de la virtualité de mondes possibles soumis à d'autres lois – en partie parce que le point de vue de la sagesse divine et la considération des raisons dernières des choses échappent aux compétences de la raison humaine. En second lieu, « l'interrogation sur le statut modal des lois est rabattue sur la question positive d'une application sans reste des mathématiques à la physique » (p. 127).
- 3 Liée à ce résultat, une deuxième décision concerne cette fois le découpage entre métaphysique et philosophie seconde. Sans concéder la subordination de l'une à l'autre et sans réduire leurs interactions à de simples répercussions secondaires, l'auteur prend en compte les implications métaphysiques des interrogations positives sur les différents objets des sciences, et produit ainsi une lecture complexe et fine de ces différents niveaux – d'un côté celui de la construction des savoirs positifs et de l'autre celui de la réflexion sur les fondements et le système des sciences. Ainsi « l'analyse des procédures mises en œuvre dans la philosophie naturelle » et celle « des progrès d'une science [permettent-elles] de clarifier une question métaphysique qui reste vague quand on la pose au niveau des principes » (respectivement p. 200 et p. 110). L'ouvrage complète en cela les études existantes qui s'attachaient de préférence à l'un ou l'autre de ces niveaux (par exemple celle de Jean Dhombres et Patricia Radelet-de-Grave qui étudient surtout les contributions des textes de d'Alembert à la mécanique rationnelle, cités p. 136). Est souligné notamment le geste de d'Alembert qui, avant Kant,

identifie la dimension métaphysique d'un principe non pas à sa définition ou à ses objets, mais à son usage ou à ses limites d'application : le principe de moindre action dispose d'une légitimité réelle et féconde lorsqu'il intervient localement (par exemple en optique), tandis que sa généralisation abusive hors des sciences qu'il instruit particulièrement en disqualifie l'usage. De la même façon, on comprend d'autant mieux les réformes que subit la théologie physique au milieu du siècle et dont Kant serait davantage « l'héritier que l'initiateur » (chap. 5, p. 163). Avant la césure de 1750, la théologie physique s'attachait à l'histoire des phénomènes indépendamment de la considération des lois universelles de la nature (car les phénomènes particuliers exaltent la puissance du Créateur là où une cosmogénèse mécaniste stricte semble ne laisser aucune place à la sagesse divine, les lois du mouvement suffisant à produire l'ordre du monde). Après la césure repérable chez Maupertuis en revanche, la physique générale s'accorde avec la preuve de Dieu par la nature. C'est désormais « l'accord systématique des lois qui doit signaler l'existence de Dieu » (p. 197). De ce fait, puisqu'elle met en évidence le lien nouveau qui s'établit entre une réflexion sur le système des lois de la nature, le fondement de leur unité et la sagesse architectonique de Dieu, l'étude de l'histoire de la théologie physique après Maupertuis éclaire aussi bien les premières thèses de Kant (le projet de concilier la physique générale et la preuve de Dieu par la nature) que la critique ultérieure de la théologie physique incapable de s'élever à l'unité systématique des lois de la nature (dans la *Critique de la faculté de juger*).

- 4 En troisième lieu, cette étude traduit le souci constant de ne pas simplement repérer des influences marquées par l'usage de termes semblables : elle interroge à partir de leurs origines, puis suit hors de leurs cadres premiers les déplacements significatifs de notions et problèmes hérités de l'âge classique. L'auteur identifie par exemple plusieurs cas de transformations frappantes, notamment lorsqu'il montre qu'après Maupertuis « le fait qu'en principe les lois du mouvement pourraient dériver nécessairement de la nature des corps [...] se voit présenter comme une conséquence de la sagesse divine », là même où la démonstration de la contingence des lois est en régime leibnizien indispensable pour garantir la liberté du choix divin (p. 144). Pour autant, alors qu'elle permet d'éviter tout raccourci ou toute simplification abusive, une telle précision dans l'analyse est toujours formulée avec fermeté, clarté et élégance. L'auteur suit notamment les modifications conceptuelles de l'expression « lois de la nature », la généralité des lois et l'angle de la quantification logique n'étant une dimension privilégiée qu'à partir de la diffusion des thèses newtoniennes – chez Leibniz les lois sont des règles fondées dans la nature des choses (chap. 1). Ou encore, l'étude des transformations du legs leibnizien au XVIII^e siècle s'appuie sur une analyse précise de la nécessité physique : parce qu'elle revient sur la dichotomie un peu rapide entre nécessité mathématique et nécessité *ex hypothesi*, la lecture produite donne un relief nouveau à ces questions (chap. 2).
- 5 *In fine*, il faut souligner les apports de l'établissement de deux voies à l'intérieur même de l'empirisme des Lumières (chap. 3) : la voie de la *genèse* (bien connue et plus amplement étudiée) et celle de la *constitution* (l'auteur emprunte à Michel Malherbe cette distinction qu'il déplace et illustre, p. 116). Sans cette distinction, il est difficile de comprendre l'absence de Hume dans le débat sur le statut modal des lois de la nature : Hume s'attache à établir la genèse de l'idée de connexion nécessaire ; contrairement aux tentatives de Maupertuis et de d'Alembert, il n'a pas pour ambition de rendre raison d'une science positive. Dans le premier cas, dans la perspective d'une genèse, « un empiriste conséquent ne peut guère concevoir le général que comme le produit d'une abstraction »

(p. 117) ; la seconde voie, la voie de la constitution, permet a contrario d'interroger la nécessité comme objet spécifique d'une science particulière (la nécessité étant entendue, nous l'avons dit, en un sens fort, irréductible à la genèse empiriste des facultés). La voie de la constitution consiste précisément à se « prononcer sur le statut des lois positives formulées dans chaque science et, partant, [à] considérer les procédures qui les constituent » (p. 119). Il s'agit pour les auteurs d'interroger la possibilité de la communication de cette nécessité mathématique à la mécanique à partir de « l'application sans reste de la géométrie au phénomène du mouvement » (p. 119).

- 6 Est-il nécessaire d'insister sur l'importance que le livre de Charrak est appelé à prendre au sein des études qui relèvent de l'histoire de la philosophie ? Deux exigences essentielles se rencontrent dans cette patiente analyse : d'une part la précision du travail de l'historien dans le traitement des sources (ce qui permet de corriger un certain nombre d'illusions rétrospectives ou de raccourcis téléologiques), et de l'autre le fait que l'examen des réponses apportées à des problèmes philosophiques soit toujours complété par la prise en compte de l'évolution même des termes dans lesquels ces problèmes sont formulés.